

## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la municipalité.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 juin 2023, le conseil a adopté les seconds projets de règlements suivants :
  - Second projet de règlement numéro 2023-296 ayant pour titre « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2015-223 »
  - Second projet de règlement numéro 2023-297 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224 »
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Ce registre sera accessible de 9 h 00 à 19 h 00 le lundi 17 juillet 2023 au bureau municipal, situé au 330, rue Sauvé, Trécesson.
4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 75. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements plus haut mentionnés seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé au bureau municipal, situé au 330, rue Sauvé, Trécesson, le lundi 17 juillet 2023, après la fermeture du registre à 19 h 00.
6. Les seconds projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 330, rue Sauvé, Trécesson, du lundi au jeudi, entre 9 h 00 et 16 h 00 et peuvent être obtenus gratuitement, sur demande.

Donné à Trécesson, ce 5e jour du mois de juillet de l'année deux mil vingt-trois.



Mario Morin  
Directeur général adjoint et greffier-trésorier  
adjoint, par intérim